

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De Sir *Hugh Allan* et autres, électeurs de la division centre de la cité de *Montréal*, demandant que le changement proposé des divisions électorales de la dite cité de *Montréal* n'est pas lieu.

De *Réné François Emile Bonnement*, chevalier de la Légion d'honneur, du château de *Treulan*, département du *Morbihan*, France, demandant que pendant quinze ans à partir du jour de leur fondation, les sucreries de betteraves établies par lui dans la province de Québec soient exemptées de taxes.

L'honorable M. *Dickson* du comité des ordres permanents et des bills privés a présenté son vingt-deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu et

Il a alors été lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITE.

11 Juin 1872.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport.

Votre comité a réexaminé la pétition de *W. G. Cassels* et autres, demandant à être incorporés sous le nom de société impériale de garantie et de prêt, pétition qui a été renvoyée de nouveau à son examen à la dernière séance de votre honorable chambre, et il a l'honneur de la recommander maintenant à votre favorable considération.

Le tout respectueusement soumis,

WALTER H. DICKSON,
Président.

Le dit rapport étant lu de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson* secondé par l'honorable M. *Lock*, il a été Ordonné, qu'il soit adopté.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie de placement de la Puisseance," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Macpherson*, secondé par l'honorable M. *Dickson*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant,

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Dickson*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de *Manitoba*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Dickson*, secondé par l'honorable M. *Fester*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence,

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.